



Préfecture
Direction de l'immigration et de l'intégration
Bureau de l'accueil et du séjour

**Vous souhaitez renouveler votre récépissé de demande de titre de séjour ;
(Décision non prise pour un dossier en cours d'instruction en préfecture de Seine-et-Marne)**

Vous devez prendre rendez-vous sur notre site internet :

[http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Prendre-un-rendez-vous/Modification des titres de séjour - Récépissé - Duplicata](http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Prendre-un-rendez-vous/Modification%20des%20titres%20de%20séjour%20-%20Récépissé%20-%20Duplicata)

Liste des pièces à fournir :

- Passeport et/ou attestation d'attente de délivrance de votre passeport ;
- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois à votre nom et prénom :
 - facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet), ou bail de location de moins de 3 mois ou quittance de loyer (si locataire), ou taxe d'habitation ;
 - **si hébergement à l'hôtel** : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;
 - **en cas d'hébergement chez un particulier** :
 - attestation d'hébergement originale datée et signée ;
 - copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour à la bonne adresse ;
 - facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet ou loyer de l'hébergeant datée de – de 3 mois.
 - un document officiel daté de – de 3 mois à votre nom, prénom et adresse chez l'hébergeant.
- 2 photographies d'identité récentes (format 35 mm x 45 mm - norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005) ;
- Votre titre de séjour si vous en possédez un ;
- L'original de votre ancien récépissé.